



Vous avez dit école de la confiance ?

Le SNUipp-FSU de l'Oise a été reçu en audience départementale ce mardi 16 octobre 2018. Il est intervenu sur beaucoup de sujets concernant les conditions de travail des enseignant·es de l'Oise. Il continuera ses interventions. Il invite tous les collègues à participer à la journée de grève nationale du 12 novembre (toutes les informations [en ligne ici](#)) qui porte au cœur de ses mots d'ordre une amélioration des moyens pour l'école, des recrutements à la hauteur des besoins, la fin des injonctions et prescriptions et un ministre qui arrête de pointer sans cesse la responsabilité des enseignant·es.

- **Le temps de travail des enseignant·e-s du premier degré et les consignes syndicales**

Le syndicat a rappelé ses revendications concernant la baisse du temps de travail, la reconnaissance du travail invisible (toutes les enquêtes démontrent que les enseignant·es travaillent bien au-delà de leurs obligations réglementaires de service), de la limite des 108h. Il continue d'inviter les collègues à se réapproprier ce temps en ne mettant pas en place les APC et à ne pas aller au-delà des 108h.

- **Les évaluations CP et CE1**

Le SNUipp-FSU de l'Oise a écrit un courrier à l'Inspecteur d'Académie concernant la situation. Vous le retrouverez [en cliquant ici](#). Le SNUipp-FSU est opposé sur le fond comme sur la forme à ces évaluations. Le syndicat dénonce le contenu de ces évaluations non adaptées par exemple à des élèves de fin de GS, ainsi que les contraintes temporelles et tout le stress que ces évaluations peuvent entraîner pour les élèves. Il s'inquiète également de l'hébergement des résultats par Amazon. Il demande du temps pour les enseignants dans la saisie de ces évaluations pour les adjoint·es comme pour les directeur·trices.

Le SNUipp-FSU indique que de nombreux bugs ont lieu dans l'application et qu'il existe des erreurs dans les résultats qui ont été transmis ! La lourdeur du travail engendré n'est pas acceptable pour les personnels.

Le SNUipp-FSU dénonce les propos du ministre qui indique que les enseignant·es sont responsables de l'échec de ces évaluations. Il précise qu'il existe d'autres modalités d'évaluation des élèves que des évaluations nationales et standardisées, que des évaluations par panels représentatifs apportent aussi des résultats.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique qu'il fait confiance aux enseignants dans la passation et la restitution des résultats même s'il partage la lourdeur de ces évaluations. Il indique qu'il peut être intéressant de voir comment les élèves réagissent face à des questions dont ils n'ont pas la réponse ! Il indique qu'une compensation de 5 heures sur les APC est mise en place tout comme sur la 2nde journée de pré-rentrée.

Pour le SNUipp-FSU la compensation de 5h sur le temps d'APC n'est pas suffisante pour l'ensemble des personnels. Si une solution pour les directrices et directeurs de CP sera trouvée en matière de décharge, elle doit aussi l'être pour les autres catégories de personnels du 1^{er} degré qui ne sont pas astreints aux APC.

Concernant la 2nde journée de pré-rentrée, le SNUipp-FSU demande le retour à ce qu'il se pratiquait avant : cette journée doit être prise avant la rentrée. Il s'oppose également à la convocation de réunions de formation dans ce cadre dans un temps trop court.

- **Le salaire et l'avancement des personnels**

Le SNUipp-FSU rappelle ses revendications concernant la rémunération des personnels : augmentation générale et uniforme des salaires, arrêt du gel de PPCR, fin de la journée de carence et fin du gel du point d'indice. Les enseignant·es du premier degré subissent depuis plusieurs années un décrochement salarial en comparaison avec nos homologues du 2nd degré et d'autres pays de l'OCDE. Il demande également des précisions sur le versement de l'Indemnité REP+.

Indemnité REP+ : elle sera versée (avec les 100 euros) dès le mois d'octobre (1A).

- **L'allègement de service des personnels en REP, la situation des modulateurs REP+ et des remplacements des personnels de CP-CE1 dédoublés**

Le SNUipp-FSU rappelle que le contenu des temps d'allègements de service doit être discuté en concertation avec les équipes concernées et donc pas uniquement sur l'analyse des évaluations. Le syndicat demande également à ce que les modulateurs REP+ absents soient remplacés pour ne pas remettre en cause la formation des collègues de REP+. Il s'oppose également au regroupement des classes de CP-CE1 dédoublés en cas de formation ou allègement de service. Pour le SNUipp-FSU une classe de CP et CE1 dédoublées en REP ou REP+ doit être considérée comme une classe à part entière et un remplaçant doit y être affecté. Chaque classe ayant un fonctionnement, une progressivité propre. De plus, les enseignant·es ne sont pas des déménageurs ! Le SNUipp-FSU demande à ce que chaque absence soit remplacée par un remplaçant.

L'Inspecteur d'Académie indique qu'il n'a pas assez de moyens pour permettre de ne pas regrouper les classes sur certaines circonscriptions. Il précise également que ces remplacements sont à la marge et que des temps de regroupement sont déjà organisés au sein des écoles.

- **Avancements accélérés et Hors classe**

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à un avancement en lien avec le mérite. Il demande des précisions sur la façon dont l'Inspecteur d'Académie a attribué les avis dans le cadre des avancements accélérés (7^{ème} et 9^{ème} échelons) ainsi que pour la hors classe. Il continue de dénoncer le caractère immuable de l'avis hors classe donné en 2017-2018 aux personnels concernés.

L'Inspecteur d'Académie indique qu'il a attribué les avis sur la base des avis des IEN en respectant le nombre d'avis pour les 11 items évalués dans le cadre du rendez-vous de carrière.

- **La dématérialisation des fiches de paie**

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'une information soit envoyée aux personnels concernant la mise en place de la dématérialisation des fiches de paie.

- **Les modules d'initiatives nationaux dans l'ASH**

Le SNUipp-FSU dénonce la façon dont cette opération de carrière est traitée dans le département. Une CAPD doit réglementairement avoir lieu en amont des départs en stage. Ce n'est pas le cas dans l'Oise. Il demande également à ce qu'une information claire soit communiquée aux personnels spécialisés qui souhaitent changer de parcours professionnel dans le cadre du CAPPEI.

L'Inspecteur d'Académie indique qu'une CAPD aura lieu le 16 novembre sur les stages MIN.

- **La situation des RASED dans le département**

Le SNUipp-FSU demande un état des lieux de l'occupation des postes de Rased dans l'Oise (E et G). Il dénonce les redécoupages des secteurs de certaines circonscriptions. Il demande à ce que les IEN arrêtent de demander des listes nominatives d'élèves au pôle ressource de circonscription. Le syndicat continue de demander la reconstruction de tous les Rased du département.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique qu'il y a 52 postes E dans l'Oise et que 17 ne sont pas occupés par des titulaires. Sur ces 17 postes, 4 sont occupés par des stagiaires CAPPEI. Au niveau des postes G, sur les 30 postes 8 ne sont pas pourvus par des titulaires dont 4 sont stagiaires CAPPEI. Il indique ne pas pouvoir aujourd'hui se prononcer sur des questions de carte scolaire (ouverture et fermeture de postes).

Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique que les listes nominatives n'ont pas d'intérêt et qu'il va se retourner vers les IEN.

- **Les frais de déplacement**

Le SNUipp-FSU demande à ce que tous les déplacements soient remboursés quand les conditions sont réunies sur la base de l'indemnité kilométrique et non du tarif SNCF 2nde classe.

- **Réunions (conseil des maîtres et de cycle)**

Le SNUipp-FSU rappelle que les réunions du conseil des maîtres et du conseil de cycle peuvent se tenir le midi et qu'il n'y a pas de durée minimale réglementaire.

- **Autorisation d'absence le jour de la rentrée pour accompagner un enfant**

Le SNUipp-FSU dénonce les réponses formulées auprès de nos collègues qui faisaient cette demande. Il demande à ce que l'exercice de ce droit ait une réalité pour les personnels qui en font la demande et témoignent de ce besoin souvent pour une durée très courte (30 minutes - 1 heure) pour des rentrées « particulières » : entrée à l'école au collège, etc.

L'Inspecteur d'Académie précise qu'il continuera de refuser ces autorisations d'absence. Il s'agit pour lui d'une question de principe : un enseignant doit être en classe le jour de la rentrée et que le « ton employé » dans les courriers envoyés n'était peut-être, par contre, pas approprié.

- **Enfants notifiés MDPH mais non accompagnés dans l'Oise**

Le SNUipp-FSU demande des explications sur la situation. En cette rentrée plus de 80 enfants notifiés MDPH avec une aide humaine ne sont pas accompagnés. Voir l'article complet en [ligne ici](#). Le SNUipp-FSU demande à ce qu'une solution soit trouvée en urgence pour répondre aux besoins et tout simplement à la loi. Il demande à ce que les personnels AESH et AVS soient mieux considérées et que leurs missions soient reconnues par un statut et non plus qu'ils subissent la précarité de leur contrat.

L'Inspecteur d'Académie indique que la situation est particulière. L'Oise souffre d'une problématique de ressources humaines. C'est particulièrement criant sur la circonscription de Creil. Pour lui, la situation n'est pas nouvelle, elle serait même moins pire que l'an passé. Il ne se réjouit pas de la situation et indique tout mettre en œuvre pour trouver une solution et recruter les personnes.